

Séance du 2 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le deux décembre à 20 heures.

Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique

Etaient présents : MR BOEZ Pierre - BRIDAULT Guy - FARAGUNA Antoine - LENOTTE François Xavier - LERCHE Jean-Jacques - HUART Marc - BUISSET Arnaud - BANSE Sébastien - Mme BUISSET LAVALARD Marie-Bernadette -

Etaient absents : Mme DE VALICOURT Christine : excusée ; Mr SAUVAGE Guillaume

Procurations : Mme DE VALICOURT Christine à Mr BRIDAULT

M. BUISSET Arnaud a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme la Présidente a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Mme le Maire fait part à l'Assemblée son souhait d'ajouter à l'ordre du jour l'achat d'un photocopieur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

I / INFOS PLU

La réunion des personnes publiques associées a eu lieu le 9 novembre.

Le bureau d'étude a présenté de diagnostic communal et le PADD.

- Il est fait état notamment des risques liés au Rivot (risque de ruissellement et de coulée de boue), zone humide.
- Des manques en terme de réseaux (incendie et assainissement)
- Des caractéristiques et de la qualité des Paysages en présence
- Des caractéristiques identitaires de la commune

Mr SEGAR et Mr RIOU ont rappelé les fondements du SCOT et du PLH.

Le SDIS a rappelé les difficultés concernant la défense incendie : défense incendie insuffisante.

M. RIOU s'interroge sur la capacité d'urbanisation au regard du développement communal : la commune souhaite 2 à 3 maisons par an aussi le PADD intègre des choix à moyen et long terme. Il appartient à la commune de différer l'ouverture d'une des deux zones (en fonction aussi de la capacité des réseaux). Il est à noter que la capacité d'urbanisation de la commune dans son PLU est pratiquement deux fois moindre que celle prévue dans la carte communale.

Le Conseil général a rappelé les principales caractéristiques à prendre en compte (comme de ne pas s'étendre le long de la RD960 en linéaire) et souhaiterait que les chiffres en termes d'accueil de population soient clairement indiqués dans le PADD.

La commune pourra alors faire son débat au sein du conseil municipal (au moins deux mois avant l'arrêt projet) et organiser sa réunion publique de concertation.

Lors de la prochaine réunion, une première ébauche de plan de zonage pourra être mise en place.

Madame le Maire informe l'assemblée que le « Riot » a été curé en 1989 et vu son état actuel il serait bon d'envisager un curage. La Commune pourrait obtenir du Conseil Général une subvention au titre du programme de désenvasement et d'entretien des cours d'eau non domaniaux.

II / ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 février 2009, le projet de rénovation de l'éclairage public a été approuvé.

Actuellement la commune possède 52 points lumineux dont 8 sur Forenville, matériel relativement récent.

Suite à la mise en concurrence des différentes entreprises déjà contactées, les devis ont été réactualisés.

Nom de l'entreprise	Nombre de point lumineux	Coût
EITF	40	20 000 € HT
INEO	40	18 824 € HT
CITELUM	36	20 770 € HT
SNEF	38	15 089 € HT

Après étude des différentes offres de prix et la qualité des prestations concernant la rénovation de l'éclairage public, la société retenue est EITF.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de retenir l'offre d'EITF
- **autorise** Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à cette réalisation.

La société EITF s'engage à effectuée les travaux avant fin mai 2010.

Le conseil municipal souhaite renégocier le tarif du contrat de maintenance et pense qu'il serait bon de modifier l'horaire de l'éclairage public.

III / PHOTOCOPIEUR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le copieur, le fax, ainsi que l'imprimante, actuellement en service au secrétariat de la mairie, ne sont plus performants. Mr FARAGUNA a été chargé d'étudier leur remplacement.

L'étude qu'il a faite sur les consommables utilisés (cartouches d'encre pour l'imprimante, rouleaux pour le fax...) démontre un coût élevé du consommable.

Plusieurs devis ont été demandés et au regard de l'utilisation soutenue du copieur, l'un d'entre eux a été retenu en raison de son prix, de la qualité du matériel et de ses fonctions.

Deux possibilités d'achat sont proposées :

La première en location avec option d'achat 4 ans loyer mensuel 61.66 € HT.

La deuxième proposition consiste à acheter ce copieur 2 783 € HT.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acheter le photocopieur.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de maintenance et tout document lié.

IV / LOCATION SALLE DES FETES

Suite à des dégradations répétitives (extincteur vidé, pénétration dans les jardins voisins de la salle des Fêtes, manque de propreté, détérioration du matériel...) Madame le Maire propose de revoir les tarifs de location de la Salle des Fêtes qui datent du 17 décembre 2001. Elle rappelle ceux qui sont actuellement appliqués et donne lecture du règlement. Elle suggère de demander une caution aux personnes qui louent la salle.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- De conserver le tarif de location actuel
- Que le montant de chèque de caution garantie est fixé à 200 €. Qu'il est à remettre au moment de la signature de la convention et qu'il sera rendu 8 jours après la date de location, si aucune dégradation n'a été constatée à l'issue de la manifestation. Dans le cas contraire, il servira en tout ou partie à la remise en état si nécessaire. Un dédommagement supplémentaire serait en outre réclamé si le chèque de caution ne permettait pas de régler toute la remise en état.

V / QUESTIONS DIVERSES

Construction rue de Forenville

A la demande de Mr Bahunek, Mr Boez donne lecture d'un courrier destiné à Mme le Maire et l'équipe municipale concernant la construction d'un muret proche de la bordure du caniveau. Il manifeste sa désapprobation sur différents points.

Après un tour de table, Mme le Maire explique s'être entretenue avec Mr Bahunek à ce sujet et trouve dommageable que ce soit la seule dent creuse de la commune qui n'ait pas été dotée d'un trottoir et a bien compris les griefs des riverains.

Recensement de la Population

Mme le Maire informe l'Assemblée que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2010 au 20 février 2010.

Sidec

Les pouvoirs publics ont décidé de nouveaux principes de financement des raccordements au réseau public de distribution faisant suite aux lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et UH (Urbanisme et Habitat).

En application de la nouvelle réglementation publiée en 2007 et 2008, ERDF a établi comme tout gestionnaire de réseau public de distribution, un nouveau barème de facturation des raccordements réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage.

Ce barème, applicable depuis le 1^{er} janvier 2009 a été validé. Cette réforme du financement des raccordements aux réseaux électriques met à la charge de la Commune une partie des coûts d'extension des réseaux. Il s'agit au travers de cette mesure de responsabiliser les élus contre l'étalement urbain et le mitage. Les répercussions sont plus importantes au niveau organisation et en termes financiers pour l'instruction des dossiers.

Noréade

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de sa rencontre avec Mr FLAMENT et Mr BRICOUT pour revoir la pré-étude réalisée sur le Hameau de Forenville et de discuter de différents points. Courant 2010, une nouvelle étude de sol et de perméabilité sera effectuée.

Concernant la station d'épuration, elle fait actuellement l'objet d'une étude et son entretien a été revu.

Sivom

Les emprunts concernant l'assainissement sont repris par NOREADE. Seule la **compétence « voirie »** reste au SIVOM.

Aérodrome

Une réunion est prévue le mardi 15 décembre à 17 h 30 en Mairie, avec Mr LIENART, Président de la Commission de Développement Economique de la CAC, concernant le projet de réflexion sur les terrains de Niergnies/Séranvillers-Forenville. La Municipalité de Niergnies est invitée.

Sécurité routière

Suite à la rencontre avec Mr BEDU, du Cabinet d'Etudes CIBLE VRD, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux actions qui pourraient être mise en place en matière de sécurité routière dans le village. Plusieurs propositions ont été faites dont :

- identifier les bâtiments communaux (Ecole, Mairie, Eglise...)
- casser la vitesse « Grand' rue »
- trouver une solution pour le stationnement des véhicules.

Un courrier va lui être adressé afin qu'il fasse l'étude des besoins recensés par le conseil municipal pour pouvoir bénéficier de subventions en rapport avec les travaux et établir une convention.

Chiens dangereux

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à [La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens](#)

dangereux, les propriétaires de [chiens de catégorie I et II](#) doivent être titulaires avant le 31 décembre 2009 d'un "permis de détenir" un chien dangereux, délivré par le maire.

Déclaration de morsure en mairie

Une nouvelle disposition a été insérée dans le Code Rural qui stipule, à l'article L211-14-2, que tout fait de morsure par un chien, quelle que soit sa race, doit être déclaré par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Fête de NOEL à l'Ecole

La Fête de Noël de l'Ecole aura lieu à Wambaix le 18 janvier.

Noël des aînés et des enfants

Après discussion, il a été décidé que la Fête de Noël serait commune aux enfants et aux aînés. Les membres du CCAS et le Conseil Municipal invitent les enfants et les aînés de la Commune à un après-midi récréatif le dimanche 20 décembre à partir de 14 h 15 avec animation.

Des friandises seront distribuées aux enfants et chaque aîné recevra un colis de fin d'année.

Réforme des collectivités

Mme le Maire remet à chaque conseiller un courrier du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, reçu à leur intention reprenant les projets de loi relatifs à la réforme des collectivités territoriales.

Concernant la réforme de la Taxe Professionnelle, il est à savoir ce que deviendra le Fonds départemental de la taxe professionnelle dont la commune perçoit une dotation d'environ 8000 €.

Association Animation Jeunesse Rurale

En 2006, la Communauté d'Agglomération de Cambrai, dans le cadre de sa politique en faveur des communes rurales, a décidé de soutenir l'association « Animation Jeunesse Rurale » chargée de la mise en place, en premier lieu, de Lieux d'Accueil et de Loisirs de Proximité (LALP), pour les jeunes de 12 à 20 ans sur 3 secteurs de l'agglomération.

Les communes de Niergnies, Wambaix et Séranvillers-Forenville ont manifesté leur intérêt pour le développement de cette animation.

Lors d'une prochaine réunion, Mr. Nivesse viendra présenter les différentes activités dans les secteurs de la vie sociale, de la prévention, de l'animation et de l'information en milieu rural.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 30.